

CONCOURS INTERNATIONAL DE ROSES NOUVELLES DU ROEULX

Règlement du concours de photographies.



Art 1. Le concours est ouvert aux photographes amateurs et professionnels, habitant ou non l'entité du Roeulx.

Art 2. Le thème du concours est « la rose du jardin-concours – **parcelle 2024 prix du public** », le plant, la fleur, l'ensemble du parterre.

Art 3. Les photos devront être réalisées impérativement lors du week-end du 60^{ème} Concours International organisé les 2 et 3 septembre 2023.

Art 4. Le nombre de photographies est limité à trois par concurrent.

Art 5. Les retouches (contrastes, amélioration des couleurs, ...) sont autorisées mais **en aucun cas** les montages. Les impressions noir et blanc ou sépia sont autorisées. Au besoin, l'organisateur du concours se réserve le droit de contrôler la photographie sur base des métadonnées du fichier transmis.

Art 6. Les photos seront envoyées avant le 15 septembre 2023 sous forme de fichiers numériques dont le plus long côté est d'au moins 2500 pixels. Les proportions admises sont les images 4/3 ou 3/2. Le format d'encodage est JPG.

Les fichiers seront transmis au Comité d'Animation de Roses Nouvelles de la ville du Roeulx par e-mail à l'adresse – e.delhove.roses@gmail.com. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Henri Molle, rue de la Station, 33 à 7070 Le Roeulx

☎ 064/650302

Art 7. Identification des photos

Un fichier texte (doc, docx ou pdf) accompagnera les fichiers d'images. Celui-ci reprendra :

- ^ nom, prénom, coordonnées complètes de l'auteur (adresse, e-mail, gsm)
 - ^ pour chaque photo : titre éventuel, et **OBLIGATOIREMENT** **identification de la parcelle photographiée** (pour rappel le concours photo a lieu sur la parcelle 2024 identifiée dans le jardin-concours) photographie du numéro de parcelle sur photo supplémentaire p. ex.
-

Les données personnelles ne seront utilisées que dans le cadre du concours photos organisé par le Comité d'Animation de la rose nouvelle notamment afin de prévenir les gagnants.

Art 8. Droits d'image: Chaque participant certifie être l'auteur des photographies envoyées.

Les participants acceptent que les photos primées, puissent être imprimées, encadrées et exposées lors d'une exposition dans le cadre du Concours international de roses nouvelles de la ville du Roeulx ou autre, sans paiement de droits. Les participants au concours acceptent également que les photos, primées ou non, puissent être librement utilisées, sur divers supports de promotion (cartes postales, calendriers, flyers, dépliants, site web, page Facebook, ...) de l'Office du Tourisme du Roeulx et dans diverses publications de la Ville du Roeulx (bulletin communal, site web, ...). Les photos pourront donc être utilisées sans paiement de droits dans diverses publications papiers et numériques de l'Office du Tourisme ou de l'Administration Communale de la Ville du Roeulx. Le nom de l'auteur sera évidemment indiqué en toutes circonstances.

Ainsi, les participants assument la responsabilité de la non-existence de droits de tiers et de toute réclamation de droits d'image. En cas de publication, le Comité d'animation, l'Office du Tourisme ou la Ville du Roeulx ne peuvent donc pas être tenus pour responsables des réclamations ou des plaintes de personnes revendiquant la propriété de ces photos.

Art 9. Jury

Le jury sera composé des membres du Comité d'Animation de la Rose Nouvelle, de photographes et de personnes œuvrant dans le domaine culturel.

Art 10. Prix: Les trois premiers lauréats du concours recevront un prix. Les auteurs des photographies seront avertis par mail, courrier ou téléphone des jours et heures de la remise des prix qui se déroulera en même temps que la proclamation des résultats du concours intitulé « le coup de cœur du public » pour la rose la plus belle et la rose la plus parfumée, dans le courant du mois de novembre 2023.

Art 11. Un même concurrent ne pourra cumuler plusieurs prix.

Art 12. Adaptation et acceptation du présent règlement

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en raison de circonstances imprévues.

En participant au présent concours, le participant accepte tous les points de ce règlement, ainsi que toutes les modifications qui pourraient l'impacter en raison de circonstances imprévues.

Acceptation du Règlement

Je soussigné, Mr/Mme reconnais avoir reçu copie du règlement du concours photos organisé par le Comité d'Animations des Roses nouvelles du Roeulx et plus particulièrement avoir pris connaissance de l'article 8 relatif aux droits d'image.

Fait à Le Roeulx, leseptembre 2023

Signature :